

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Recours collectif)

NO : 500-06-000453-080

ANDRÉE MÉNARD

Demanderesse-Représentante

c.

LINO P. MATTEO

-et-

PAUL D'ANDREA

-et-

DELOITTE & TOUCHE s.r.l.

-et-

BDO DUNWOODY s.r.l.

-et-

SCHWARTZ LEVITSKY FELDMAN s.r.l.

-et-

B2B TRUST

-et-

SERVICES FINANCIERS PENSON CANADA INC.

Défendeurs

ENTENTE

ENTRE :

ANDRÉE MÉNARD, demanderesse-
représentante, tant en son nom personnel qu'au
nom de tous les membres qu'elle représente
dans la présente instance ;

-et-

PAUL D'ANDREA, défendeur.

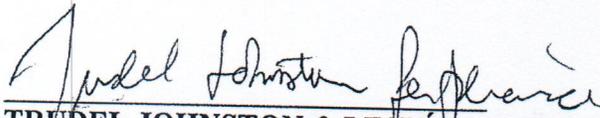
LES PARTIES AUX PRÉSENTES, PAR L'ENTREMISE DE LEURS PROCUREURS
RESPECTIFS, LESQUELS DÉCLARENT AVOIR L'AUTORITÉ POUR CONVENIR
DES PRÉSENTES, CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **PAUL D'ANDREA** s'engage, à ses frais, à collaborer avec la demanderesse-représentante **ANDRÉE MÉNARD** (ci-après la « **REPRÉSENTANTE** ») et ses procureurs dans le cadre du présent dossier en leur fournissant toutes les informations qu'il possède et qui sont à sa connaissance relativement à la présente affaire;
2. En considération de la collaboration de **PAUL D'ANDREA**, et sous réserve de l'approbation de la présente entente par le tribunal, la **REPRÉSENTANTE**, tant en son nom personnel qu'au nom de tous les membres qu'elle représente, donne quittance complète et finale à **PAUL D'ANDREA** quant à toutes réclamation, droit et/ou recours qu'elle et/ou que les membres qu'elle représente ont, ont eus et/ou pourraient avoir à l'encontre de **PAUL D'ANDREA** et, par le fait même, renonce, tant en son nom qu'au nom des membres qu'elle représente, en faveur des autres défendeurs, à la part de responsabilité éventuelle de **PAUL D'ANDREA** à son égard et à l'égard des membres qu'elle représente;
3. Il est convenu entre les parties aux présentes qu'une requête demandant au tribunal d'approuver la présente entente sera rédigée et présentée par la représentante au plus tard avant la fin de l'année 2017, laquelle requête devra notamment demander qu'il soit déclaré ce qui suit par le tribunal :
 - i) que le litige est réglé entre la **REPRÉSENTANTE** et les membres qu'elle représente et **PAUL D'ANDREA**;
 - ii) qu'il y a quittance finale donnée par la **REPRÉSENTANTE** et les membres qu'elle représente à **PAUL D'ANDREA** et que cette quittance finale est faite sans réserve;
 - iii) que le règlement intervenu dans la présente entente lie chaque membre du groupe représenté par la **REPRÉSENTANTE**;
 - iv) que la **REPRÉSENTANTE** et les membres du groupe renoncent en faveur des autres défendeurs à la part de responsabilité éventuelle de **PAUL D'ANDREA** à leur égard ;
 - v) que la présente entente, une fois approuvée par le tribunal, aura l'autorité de la chose jugée ;
4. Il est convenu que, dans l'éventualité où la présente entente ne soit pas approuvée par le tribunal, les procureurs agissant en demande, en considération de la collaboration offerte par **PAUL D'ANDREA**, s'engagent expressément à ne pas exécuter à l'encontre de **PAUL D'ANDREA** tout jugement qui pourrait être rendu contre lui dans la présente instance, le cas échéant ;
5. Les parties confirment avoir été informées du contenu de la présente entente par leurs procureurs respectifs et confirment avoir convenu que la présente entente

soit signée par leurs procureurs respectifs et qu'elles seront liées par telle signature ;

6. Toute copie de la présente entente signée et transmise par voie électronique vaudra comme s'il s'agissait d'un original ;
7. La présente entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*.

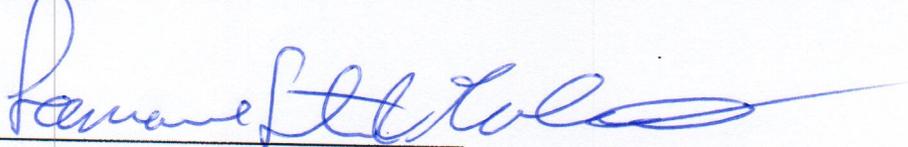
Signée à Montréal le 31 mai 2017



TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE

Procureurs de la REPRÉSENTANTE ANDRÉE MÉNARD,

lesquels déclarent avoir toute l'autorité requise et nécessaire pour signer la présente entente au nom de la Représentante et de tous les membres qu'elle représente et lier ces derniers.



LAMARRE LINTEAU & MONTCALM

Procureurs de PAUL D'ANDREA,

lesquels déclarent avoir toute l'autorité requise et nécessaire pour signer la présente entente au nom de Paul D'Andrea et lier ce dernier.